

Konkurse - Faillites - Fallimenti

JU

ANNULATION DE CEDULES HYPOTHECAIRES

1. Débitrice: **TREGO AG**, Rue de l'Eglise 8, 2900 Porrentruy

2. **Remarques:** Les cédules hypothécaires nominatives de Fr 600'000.– et de 200'000.–, inscrites les 24.02.1999 PJ 362 et 06.10.1989 PJ 4236 au nom de Trego AG et grevant en 2ème et 3ème rangs l'immeuble feuillet No 156 du ban de Porrentruy ont été radiées au Registre foncier par suite de la réalisation forcée de l'immeuble précité.
Le détenteur éventuel des titres ci-dessus est sommé de les remettre sans délai à l'Office des faillites de Porrentruy.
Toute aliénation ou mise en gage d'un titre radié sera punie comme escroquerie.
L'annulation des cédules hypothécaires sus indiquées est intervenue conformément aux articles 69 et 136 ORFI et 74 OAOF du 13.07.1911.
Porrentruy, le 24 mars 2010
Le Préposé,
Daniel FARINE

Office des poursuites et des faillites
2900 Porrentruy

00467637